

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202616

Approbation du
compte de
gestion 2025

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers
municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pascal LECOURT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Philippe COUSIN, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025, lequel est résumé ci-après,
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2025		Fonctionnements 2025	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	112 574.91		-----	102 513.98
Opérations de l'exercice	56 834.83	176 785.01	307 241.58	367 045.25
Totaux	169 409.74	176 785.01	307 241.58	469 559.23
Restes à réaliser	36 014.04	14 793.00	0	0
Totaux cumulés	205 423.78	191 578.01	307 241.58	469 559.23
Résultats définitifs	-13 845.77			+148 471.88
Résultats de clôture	-----	-----	-----	+134 626.11

Ne prend pas part au vote : le Maire

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN



[Signature of Philippe Cousin]

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

[Signature of Pascale Igorra]

BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202617

Vote du CA 2025

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 10

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoint :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers
municipaux

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 148 471.88 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 13 845.77 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget principal 2026.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 05 MAI 2026

BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202618

Affectation des résultats

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11

Nombre de membres en
exercice 11

Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers municipaux

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales notifié par les services fiscaux et rappelle :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal.

Depuis 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre ont retrouvé leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2025 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2026 à savoir :

TAXES (en %)	Pour mémoire Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	28.45	28.45
Foncier non bâti	29.00	29,00
Taxe d'habitation	17.06	17.06
CFE	24.25	24,25

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202619

Vote du taux des
taxes locales

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers
municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Les subventions 2026 ont été votées à l'unanimité comme suit :

	Montants 2026 (en €)
Coopérative Scolaire (Subvention Annuelle)	500
Délégation Départementale de l'Education Nationale	15
Bibliobus	76
Ehpad Châteauneuf sur Cher	76
Comité des Fêtes	150
Amicale des Cyclotouristes d'Uzay le Venon(ACUVE)	150
Uzay Dynamique	150
Comice Agricole 2026	500
total à l'article 65748	1617

De plus, le conseil décide de verser 2000€ au CCAS (article 657362) et 20 804.07€ au budget multi commerce (article 65736221)

Déposé
à la sous-Préfecture

le 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET
BUDGET MUNICIPAL
PRINCIPAL

DCM 202620

Vote des
subventions

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le 05 MAI 2026

BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202621

**Autorisation de
mouvements de
crédits par
chapitre pour
l'exercice 2026**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGMART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal de fonctionnement 2026, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ **BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2026**

DEPENSES	Voté
011 - Charges à caractère général	164 300,00
012 - Charges de personnel	132 500,00
014 - Atténuation de produit	19 877,00
65 – Autres charges de gestion courante	91 538.00
66 - Charges financières	1 300.00
67- Charges spécifiques	500.00
68-Dotations aux provisions et dépréciations	4 000,00
042 - Dotations aux amortissements	10 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	81 417.00
TOTAL	505 432,00

RECETTES	Voté
002 - Excédent cumulé	148 471.88
70 - Produits des services, du domaine et ventes directes	26 150.34
73 – Impôts et taxes	8 451.00
731-Fiscalité Locale	176 614.00
74 - Dotations et participations	105 244.78
75 – Autres produits de gestion courante	40 000,00
77- Produits Spécifiques	500.00
TOTAL	505 432,00

à la sous-Préfecture

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

le 05 MAI 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202622

Budget Principal
Fonctionnement
2026

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

PARTEMENT DU CHER
COMMUNE D'UZAY LE VENON

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal d'investissement 2026, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante et voté à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS 2026

DEPENSES			
Chapitres			Voté
001-Déficit reporté			
16-Emprunts et dettes assimilés			16 100.00
165-dépôt cautionnement			600.00
231-immo corporelles en cours			17 648.40
204- subventions bien mobilier			2 000.00
21- immobilisations corporelles			8 000.00
21-immobilisations corporelles			4 490.00
23 - Immobilisations en cours RAR 2025			31 524.04
23-immobilisations en cours			75 319.56
TOTAL			155 682.00

RECETTES			
Chapitres			Voté
001 Excédent reporté			7 375.27
10222 - FCTVA			10 002.56
1068 – Affectation du résultat 2025			13 845.77
16-Emprunt et dette assimilés			600.00
13-subvention d'investissement (RAR 2025)			14 793.00
13 Subventions d'investissement			0.00
041-			17 648.40
040-Op d'ordre de transfert entre sections(Dotations aux amortissements)			10 000.00
021 – Virement de la section de fonctionnement			81 417.00
TOTAL			155 682.00

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET
PRINCIPAL

DCM 202623

Budget Principal
Investissement
2026

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers
municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Budget Multi-commerces et logement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET Multi-
commerces

DCM 202624

Approbation des
comptes de
gestion 2025

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Budget Multi-commerces et logement

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pascal LECOURT, délibérant sur le compte administratif su budget multi-commerces de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Philippe COUSIN, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025, lequel est résumé ci-après,
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2025		Fonctionnements 2025	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	010 018.18		-----	10 179.30
Opérations de l'exercice	10 467.93	10 084.18	4 640.15	8 058.71
Totaux	20 486.11	10 084.18	4 640.15	18 238.01
Résultats de clôture	10 401.93	-----	-----	13 597.86
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultats définitifs				+ 3 195.93

Ne prend pas part au vote : le Maire

Déposé
à la sous-Préfecture

le. 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET Multi-commerces

DCM 202625

Vote du Compte Administratif 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

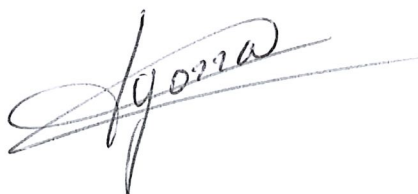
Budget Multi-commerces et logement

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 3 195.93 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et la somme de 10 401.93 € au 1068 (recettes d'investissement) au budget multi-commerces et logement 2026.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Déposé
à la sous-Préfecture

le 05 MAI 2026

BUDGET Multi-
commerces

DCM 202626

Affectation des résultats

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Budget Multi-commerces et logement

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 05 MAI 2026

BUDGET Multi-
commerces

DCM 202627

**Autorisation de
mouvements de
crédits par
chapitre pour
l'exercice 2026**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11

Nombre de membres en
exercice 11

Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers municipaux

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Budget Multi-commerces et logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section de fonctionnement 2026, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT FONCTIONNEMENT 2026

DEPENSES	Voté
011 – Charges à caractère général	3 000.00
66- Charges financières	2 500.00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	8 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	12 934.00
042-dotations amortissements	66.00
TOTAL	26 500.00

RECETTES	Voté
002 – Excédents cumulés	3 195.93
74-subvention communale	20 804.07
75 – Autres produits de gestion courante	2 500.00
TOTAL	26 500.00

Déposé
à la sous-Préfecture

le 05 MAI 2026.

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET Multi-
commerces

DCM 202628

Vote du budget
de
fonctionnement
2026

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers
municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johnny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Budget Multi-commerces et logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section d'investissement 2026, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ **BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT
INVESTISSEMENT 2026**

DEPENSES			
Chapitres			Voté
001-Déficit reporté			10 401.93
16-emprunt et dettes assimilés			11 000.00
21 – Immobilisations corporelles			2 000.00
041- Opérations patrimoniales			
TOTAL			23 401.93

RECETTES			
Chapitres			Voté
1068 – Affectation du résultat			10 401.93
040-Amortissements			66.00
021 – Virement de la section de fonctionnement			12 934.00
TOTAL			23 401.93

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

BUDGET Multi-
commerces

DCM 202629

Vote du budget
d'investissement
2026

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoint :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été convoqué par un géomètre expert à une rencontre contradictoire dans le chemin rural route de Meillant, afin de définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes avec les riverains, puisque la présence de bornes n'était plus avérée.

A l'issue de cette rencontre, un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été établi entre la commune, les consorts MIKIJOVIEZ, et Mr Mme Sarah et Angélito MOUCHE.

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder à plusieurs ventes ou échanges de parcelles entre les différents partis.

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désaffecter le chemin rural qui a cessé d'être utilisé par le public et qui ne dessert que les propriétés de Mr Mme MOUCHE et les consorts MIKIJOVIEZ pour ce qui concerne les nouvelles parcelles ZH208 et ZK39.
- Décide de vendre les parcelles cadastrées ZH208 et ZK39, d'une contenance de 32ca et 26ca, à Mme Sarah MOUCHE et Mr Angélito MOUCHE, domiciliés 15 route de Meillant, 18190 UZAY LE VENON.
- Fixe le prix de vente de ces parcelles à 2€ le m².
- Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.
- Charge l'étude de SCP Prevost-Foret-Dodelin et Saint-Mezard, 35 rue de Tivoli 18190 CHATEAUNEUF de réaliser l'acte de vente.

Déposé
à la sous-Préfecture

les 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 6 mai 2026

DCM 202630

Vente de parcelles communales

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été convoqué par un géomètre expert à une rencontre contradictoire dans le chemin rural route de Meillant, afin de définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes avec les riverains, puisque la présence de bornes n'était plus avérée.

A l'issue de cette rencontre, un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été établi entre la commune, les consorts MIKIOVIEZ, et Mr Mme Sarah et Angélito MOUCHE.

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder à plusieurs ventes ou échanges de parcelles entre les différents partis.

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désaffecter le chemin rural qui a cessé d'être utilisé par le public et qui ne dessert que les propriétés de Mr Mme MOUCHE et les consorts MIKIOVIEZ .
- Décide de vendre la parcelle cadastrée ZK38 d'une contenance de 29ca et aux consorts MIKIOVIEZ au prix de 100€.
- Décide d'acheter, d'un commun accord avec les consorts MIKIOVIEZ les parcelles ZK40, ZK42 et ZK44, respectivement de 49m², 1m² et 6 m², pour un montant global de 100€.
- Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.
- Charge l'étude de SCP Prévost-Foret-Dodelin et Saint-Mezard, 35 rue de Tivoli 18190 CHATEAUNEUF de réaliser l'acte de vente.

Déposé
à la sous-Préfecture

le 05 MAI 2026

Pour extrait certifié conforme, le 5 mai 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



DCM 202631

Vente de parcelles communales

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :
Philippe COUSIN

Adjoints :
Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA

Excusés :
Baptiste BROGNIART
(pouvoir à P.LECOURT)
Elodie PHILIPPON
(pouvoir à Christel
LEBLANC)

Pouvoir 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0